



Promesse de faire sauter un pv

Par **marine599**, le **22/06/2010** à **20:01**

Bonjour, rnJ'ai pris un PV de stationnement que j'ai confié à un ami, membre de la police, qui m'a dis qu'il s'en occuperait et a signé la souche. Je reçois récemment une majoration et une convocation au tribunal pour PV impayé. rnJe n'ai pas payé car je pensais ne pas devoir le faire étant donné que cet ami m'a affirmé pouvoir le faire sauter ! rnQue dois-je faire ? rnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/06/2010** à **22:35**

Bonjour, rn rnVous devez payer votre PV. Les PV qui "sautent" n'existent plus et vous n'êtes pas sensé l'ignorer. Vous n'auriez dû jamais faire confiance à votre "ami qui est dans la police" et d'ailleurs, celui-ci n'aurait jamais dû vous le proposer.